

≡ TARIFS 2020

Tarifs en fonction du quotient familial pour les enfants scolarisés en primaire et pour les parents résidant et/ou travaillant à Carnac, Plouharnel ou La Trinité-Sur-Mer.

Quotients familiaux 2019	Demi-journée sans repas	Demi-journée avec repas	Journée avec repas
Inférieur à 959 €	5.14 €	7.46 €	11.34 €
De 960 € à 1199 €	6.43 €	8.74 €	12.86 €
De 1200 € à 1439 €	6.95 €	9.26 €	13.88 €
Supérieur à 1440 €	7.97 €	10.29 €	15.96 €
Tarif unique extérieur	9.77 €	12.86 €	21.09 €

Les tarifs vont changer pour l'année 2020. ils sont en cours de finalisation.
Réduction de 10% pour le second enfant et de 20% à partir du troisième enfant. (ordre de naissance). Sans justificatif de ressources le tarif du quotient maximum est appliqué. Aucune modification de tarif ne sera effectuée après facturation.

Majorations :

- ◆ 1.50 € par quart d'heure de retard après 18h45,
- ◆ 1.00 € par demi-journée pour les annulations notifiées plus de 24h à l'avance.
- ◆ Facturation du tarif prévu pour les annulations notifiées moins de 24h à l'avance ainsi que pour tout enfant absent (sauf sur justificatif médical).

≡ REGLEMENT DES FACTURES

Pas de paiement à l'inscription. Une facture vous sera transmise par courrier mensuellement. Le règlement est à effectuer au Centre des Finances Publiques à Auray. Possibilité de prélèvement automatique et de paiement en ligne (TIPI), renseignement auprès du Pôle Education Jeunesse et sur le site internet de la ville.

≡ RESPONSABILITE ET PRISE EN CHARGE

L'enfant est sous la responsabilité de l'équipe d'animation dès son arrivée jusqu'à son départ. Toute personne, autre que les représentants légaux, venant chercher un enfant doit avoir été signalée par écrit sur la fiche d'inscription ou sur papier libre. Cette personne doit être majeure et en mesure de présenter une pièce d'identité.

≡ ASSURANCES

La mairie décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol d'objet personnel.



La CAF et le Conseil départemental du Morbihan participent au financement de l'accueil.



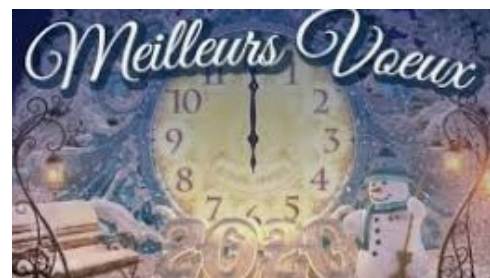
MERCREDIS DE JANVIER ET FEVRIER 2020

KREIZ'Y DOLMEN Accueil de loisirs

Organisé par les villes de Carnac, Plouharnel, La Trinité-Sur-Mer

Lieu d'accueil
Accueil de loisirs
Ecole des Korrigans
à CARNAC

Tous les mercredis
7h30-18h45



RENSEIGNEMENTS ET
INSCRIPTIONS

En mairie
Au plus tard 24 heures avant.

POLE EDUCATION JEUNESSE
Mairie de CARNAC
02.97.52.08.97—k.leglaunec@carnac.fr
Equipe d'animation : 06.37.27.44.94



FEUILLET DE PRESENCE DES MERCREDIS

Nom et Prénom de l'enfant :

Age de votre enfant :

Nom des parents :

Ecole fréquentée :Classe :

N° tél d'urgence :

Adresse mail :

Veuillez cocher les temps de présence :

Dates	MATIN	REPAS	APRES-MIDI	Réservé MAIRIE
Mercredi 8 janvier				
Mercredi 15 janvier				
Mercredi 22 janvier				
Mercredi 29 janvier				
Mercredi 5 février				
Mercredi 12 février				

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs

A Carnac, le.....

Lu et approuvé :

Signature :

REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

≡ DECLARATION ET ENCADREMENT

L'accueil de loisirs Kreiz'Y Dolmen est déclaré à la direction départementale de la cohésion sociale dans le cadre d'un projet éducatif. L'équipe d'encadrement qualifiée garantie l'application de la législation et la sécurité de vos enfants.

≡ LOCAUX ET HORAIRES

L'accueil des enfants a lieu dans les locaux de l'accueil de loisirs au sein de l'école des Korrigans à Carnac. L'équipe d'animation vous demande de **respecter les horaires d'arrivée et de départ de vos enfants** :
Le matin, de 7h30 à 9h30
Le midi, de 11h45 à 12h15 et de **13h30 à 13h45**.
Le soir, de 16h45 à 18h45.

En cas d'absence, de retard ou d'urgence, contactez l'équipe d'animation au 06.37.27.44.94

≡ CONDITIONS D'ADMISSION et INSCRIPTIONS

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 13 ans disposant de leurs vaccins à jour. Pour les enfants scolarisés entre 2 et 3 ans, une demande de dérogation doit être établie auprès de la PMI (protection maternelle infantile). **L'inscription de votre enfant sera effective à réception du dossier complet, à renouveler à chaque rentrée scolaire, au Pôle Education Jeunesse. Ce feuillet de présence doit être également complété et transmis à chaque période.**

Les inscriptions se font à la journée ou à la demi-journée.

Toute modification, concernant les informations données lors de l'inscription, doit être signalée.

≡ DOCUMENTS A FOURNIR

* Une fiche d'inscription (une fois par année scolaire)

* Le feuillet de présence ci-joint

* Le carnet de santé (photocopie des vaccins)

* En cas de séparation ou de divorce, le jugement du tribunal signalant le parent ayant l'autorité parentale.

≡ ALIMENTATION RESTAURATION

Possibilité de repas, les goûters sont fournis. Pour les enfants présentant une allergie ou une intolérance, un protocole d'accueil individualisé (PAI) doit être signé.

En cas de régime spécifique, une autorisation est à remplir en mairie

≡ SANTE, ACCIDENT

Si votre enfant est atteint d'une maladie ou d'un handicap nécessitant une attention ou des soins particuliers un protocole d'accueil individualisé doit être transmis et signé par le Pôle Education Jeunesse

En cas d'accident grave, l'équipe d'animation a pour consigne de prévenir immédiatement les pompiers et d'avertir les parents ou les personnes notifiées sur la fiche d'inscription. En cas d'accident bénin ou maladie, les parents ou les personnes indiquées sont consultées pour prendre les décisions utiles au bien être de l'enfant.

≡ RECOMMANDATIONS

Il est conseillé de mettre des **vêtements adaptés** aux activités de loisirs et marqués au nom de l'enfant (aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires). Les familles sont priées de veiller à ce que les enfants n'apportent ni objet de valeur, ni jouet personnel, ni objet dangereux.

En fonction des aléas, l'accueil de loisirs se réserve le droit de modifier les activités prévues.